

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Implantation d'une centrale mobile permanente d'enrobage à chaud

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Autoroute de Liaison Seine Sarthe - (ALIS)

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Maxime BUISSON, Directeur Général

RCS / SIRET

| 4 | 2 | 2 | | | 6 | 5 | 4 | | | 1 | 6 | 0 | | | | |

Forme juridique

Société anonyme

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1.a)	Centrale d'enrobage à chaud soumise à Autorisation (réglementation ICPE) : 2521-1 : Autorisation (100 000 t/an et puissance brûleur 30 MW) 2517 : Déclaration (surface : 9 500 m ²) 2915-2 : Déclaration (Tutilisation < Point éclair ; Quantité : 2 800 l) 4734-2 : Déclaration avec contrôle (Quantité totale : 76,8 t) 4801-2 : Déclaration (Quantité totale : 182,4 t) Rubriques non classées : 1435, 2516, 2910-A, 4511, 4719, 4725

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Implantation d'une centrale mobile permanente d'enrobage à chaud sur un terrain d'une surface de 40 843 m² présentant une capacité de production maximale de 100 000 t/an.

4.2 Objectifs du projet

Dans le cadre d'un contrat d'entretien autoroutier GER (Gros Entretien et Renouvellement), la société ALIS prévoit le deuxième rechargement de l'autoroute A28 pour 2021/2022. L'A28 est divisée en trois tronçons, de l'A13 au diffuseur de BERNAY, du diffuseur de BERNAY à celui de GACÉ et du diffuseur de GACÉ à celui d'ALENÇON, dont le rechargement sera réalisé à l'aide de trois centrales d'enrobage. Pour ce procédé, le contrat mentionne l'obligation d'une installation définitive.

Pour la réfection des chaussées de l'autoroute A28, entre l'A13 et le diffuseur de BERNAY, dans les deux sens de circulation, l'implantation d'une centrale d'enrobage à chaud est prévue à MALLEVILLE-SUR-LE-BEC (27, Normandie), au niveau de la gare de péage de BRIONNE. Ce site se situe à proximité de l'A28 et au milieu du tronçon concerné par les travaux. Il est à noter qu'une centrale d'enrobage temporaire avait déjà été implantée sur cette parcelle en 2013 dans le cadre du premier rechargement de ce tronçon de l'A28.

La société ALIS s'est rapprochée du sous-groupement chaussées LE FOLL/COLAS qui, pour cette opération, mettra à disposition les moyens techniques et humains nécessaires à la fabrication des enrobés. Le sous-groupement chaussées assurera le pilotage de la centrale d'enrobage et sera également chargé de la mise en œuvre des enrobés sur la section autoroutière.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La construction de la nouvelle centrale d'enrobage entraînera une phase chantier d'une durée approximative de 1 mois. Pour le rechargement du tronçon étudié, la centrale devrait fonctionner sur 2021 et 2022.

Une base de vie et une aire de stockage temporaire des matériaux de construction seront installées durant la période de chantier. A noter qu'aucune démolition ne sera nécessaire.

Le chantier mobilisera en moyenne 10 personnes sur site avec un maximum de 60 personnes durant la période d'activité maximale.

Aucun remblai ne sera nécessaire, seul un nivellement du terrain pourra être effectué. Les terres éventuellement enlevées serviront à la création des merlons en limites d'exploitation. Aucune opération de défrichement nécessitant une autorisation ne sera nécessaire.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet sera notamment constitué des équipements suivants :

Equipements de stockage :

- Parc à matériaux
- Parc à liants et combustibles liquides
- Stockage de filler d'apport
- Stockage d'enrobés

Equipements de production :

- centrale d'enrobage composée de prédoseurs, d'un tambour sécheur/malaxeur/recycleur, d'un filtre à manches et d'une cheminée, d'un ensemble à recyclés et d'une cabine de commande.

Utilités :

- Laboratoire
- Bassin de collecte des eaux pluviales et incendie
- Transformateur électrique
- Bloc sanitaire

Administratif :

- Bungalow administratif

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Procédure d'autorisation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface du terrain dont :	40 843 m ²
- Surface imperméabilisée	4 762 m ²
- Surface stabilisée	16 654 m ²
- Surface non imperméabilisée	19 427 m ²
Hauteur maximale (cheminée de la centrale d'enrobage)	20 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Diffuseur de Malleville-sur-le-Bec
Sortie n° 13
27 800 MALLEVILLE-SUR-LE-BEC

Coordonnées géographiques¹

Long. 00°46'16"24 Lat. 49°14'32"54

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___" Lat. ___° ___' ___" ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___" Lat. ___° ___' ___" ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site NATURA 2000 le plus proche du projet est situé à 3,8 km à l'ouest. Il s'agit du site d'importance communautaire de « Risle, Guiel, Charentonne » (FR2300150).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au vu du contexte écologique, pas d'impact notable.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au vu de l'éloignement à la Natura 2000, pas d'impact.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne sera pas concerné par PPRT ni par des effets toxiques, thermiques ou de surpression provenant de sites voisins.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne sera pas concerné par un PPRn.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les rejets atmosphériques du projet seront susceptibles d'avoir des impacts sanitaires au vu des composés rejetés (notamment COV et HAP). Le DDAE comprendra une évaluation quantitative du risque sanitaire. Le projet n'est pas susceptible d'être concerné par des risques sanitaires issus des établissements voisins.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le trafic généré par l'activité du projet sera exclusivement de type routier et principalement lié aux livraisons des matières premières et à l'expédition des produits finis. A noter, dans une moindre mesure, le trafic lié à l'enlèvement des déchets. Il est évalué à environ 8 000 poids lourds par an auxquels viendront s'ajouter les véhicules légers du personnel, soit 10 à 15 véhicules. La part de trafic attribuable aux activités du projet est estimée à 2,6 % des poids lourds sur l'A28 et 2,8 % sur la RD438.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le fonctionnement du projet sera à l'origine de bruit. Le projet sera en fonctionnement normal du lundi au vendredi de 6h à 19h. A noter que les installations pourront à des horaires élargis, en fonction des besoins. Le DDAE présentera les résultats de la campagne de mesures acoustiques menée avant implantation du projet ainsi que ceux de la modélisation acoustique montrant le respect des valeurs limites réglementaires.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'activité du projet sera génératrice d'odeur. Toutefois, au vu des mesures prises par l'exploitant et de l'environnement du projet, le risque de nuisance olfactive peut être écarté.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les installations composant le projet respecteront la réglementation en vigueur concernant les vibrations.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet disposera d'éclairage extérieur au niveau du poste de fabrication et de spots aux endroits nécessitant de la lumière. Ils seront dirigés vers le sol. Les émissions lumineuses de la zone d'étude sont principalement constituées par l'éclairage de la gare de péage de BRIONNE et de l'aire de repos du domaine d'Harcourt, à proximité immédiate du projet
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Cheminée du tambour sécheur/malaxeur : gaz de combustion et vapeurs liées au bitume, - chargement des camions : vapeurs liées au bitume, - évènements des cuves de stockage des matières bitumineuses et des combustibles liquides : vapeurs liées au stockage. - parc à matériaux : ré-envols de poussières - voiries : ré-envols de poussières Les rejets de la centrale d'enrobage, les seuls qui seront réglementés, respecteront les valeurs limites d'émission.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux pluviales ruisselant sur les surfaces imperméabilisées ou stabilisées du projet seront collectées dans un bassin étanche de 1 200 m3 en sortie duquel elles seront traitées dans un séparateur d'hydrocarbures avant de rejoindre soit le fossé en périphérie du projet, soit un bassin d'infiltration (hors projet) appartenant à ALIS. Une vanne en amont du séparateur d'hydrocarbures permettra, en cas d'accident, d'isoler le bassin étanche et de confiner les eaux sur le site.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- des déchets ménagers et emballages divers, - des produits d'entretien et bombes aérosol, - les boues issues du séparateur d'hydrocarbures, - des huiles usagées, - des chiffons souillés, - des cartouches à graisse, - des solvants usagés (perchloréthylène). Le volume de déchets généré par le projet sera faible (entretien et maintenance)

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Bourg Achard

le,

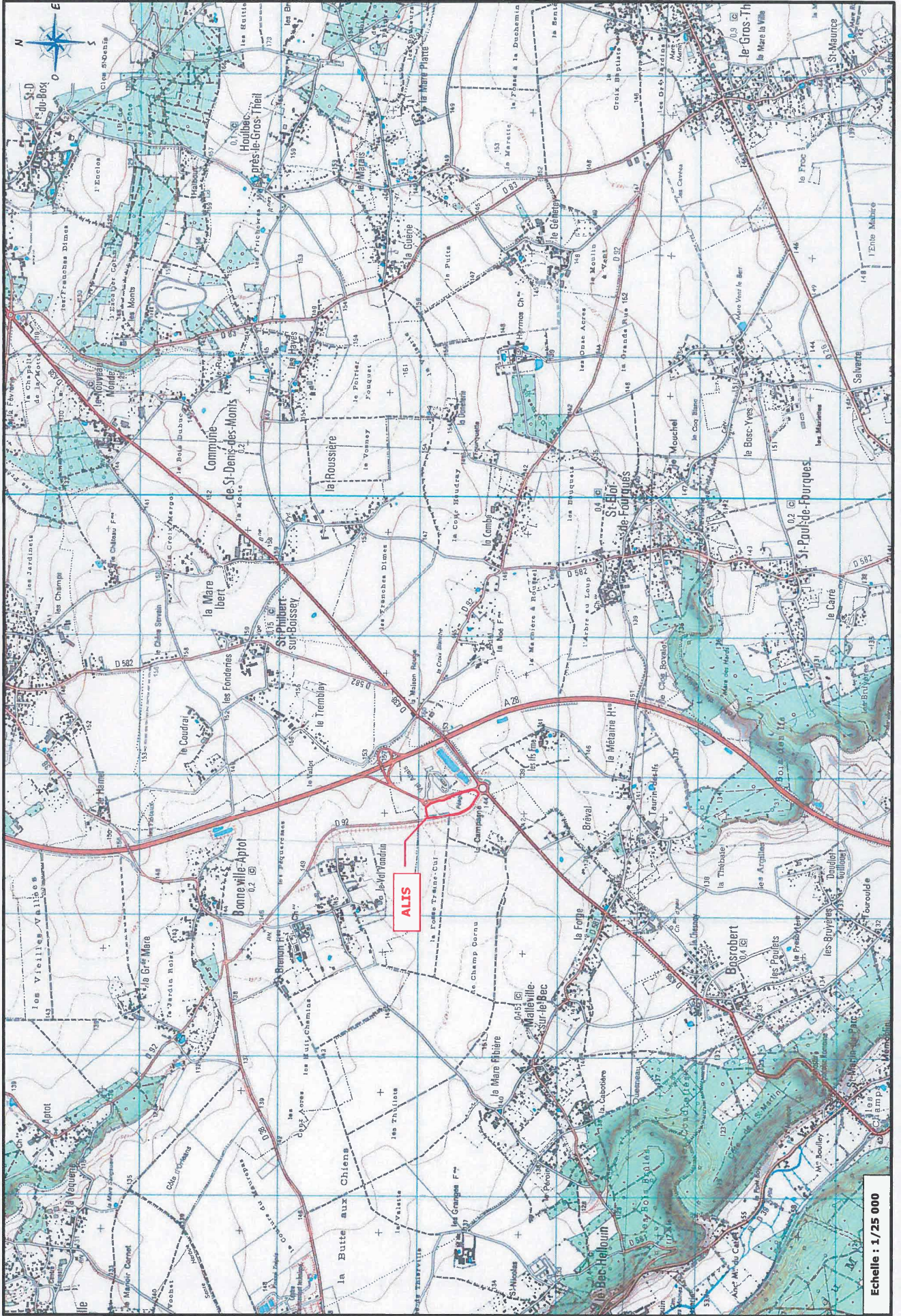
10 janvier 2018

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

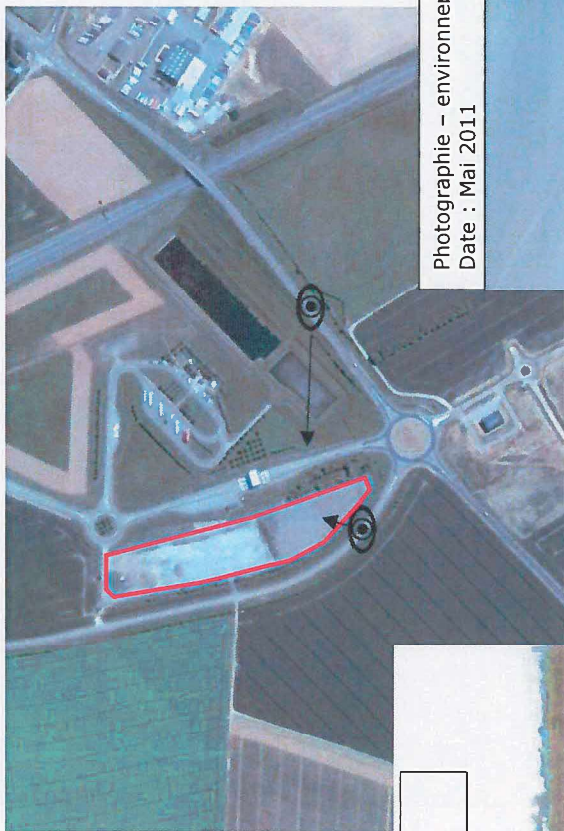
Annexe 2 : Extrait de la carte IGN n° 1912 O « BOURGTHÉROULDE-INFREVILLE »



Echelle : 1/25 000

Annexe 3 – Photographies

Vue aérienne localisant les points de vue
Date : Juin 2015



Photographie – environnement proche
Date : Avril 2013



Photographie – environnement lointain
Date : Mai 2011

